



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
20 NOV. 2023
Bureau du courrier

Procès-verbal

de la séance du conseil d'administration de la régie
du mercredi 27 septembre 2023

PV N° 2023/05

Administrateurs présents :

- Monsieur Christophe DUPRAT
- Madame Béatrice de FRANÇOIS
- Madame Géraldine AMOUROUX
- Monsieur Patrick BOBET
- Monsieur Gérard CHAUSSET
- Monsieur Olivier ESCOTS
- Monsieur Stéphane MARI
- Monsieur Patrick PAPADATO
- Madame Isabelle RAMI
- Monsieur Emmanuel SALLABERRY
- Madame Brigitte TERRAZA

Est présente pour la DGFIP :

- Madame Danielle MOLIA, comptable publique

Est présent pour Bordeaux Métropole :

- Monsieur Sébastien DABADIE, direction générale mobilité

Est présent pour les associations :

- Monsieur Jacques DUBOS, Trans'cub

Sont présents pour les représentants du personnel :

- Madame Céline PERRUCHE
- Monsieur Roger LEVY

Sont présents pour la Régie :

- Monsieur Nicolas ANDREOTTI, directeur général
- Madame Céline BORDIN MORA, directrice financière
- Monsieur Laurent SAUVAGE, directeur d'exploitation
- Monsieur Lucien LEVEAU, responsable sécurité/sûreté
- Monsieur Miguel SEGUIN, directeur technique
- Madame Alexandra LEPARMENTIER, responsable du service ressources humaines
- Monsieur Olivier DEBOURGE, services ressources humaines
- Monsieur Hivann SOUHAIR, chef du service de la fourrière,
- Madame Charlotte HIRIART, responsable juridique
- Madame Marion GOULAY, responsable du service commande publique,
- Madame Virginie GAUTHIER, responsable satisfaction client, études, marketing et communication
- Monsieur Laurent AZZOLA, contrôleur de gestion
- Madame Aurélie LALY, assistante de direction
- Madame Fabienne GARELLI, assistante de direction

Du fait des contraintes des agendas de certains administrateurs, **M. le président** propose de commencer ce conseil d'administration par les affaires nécessitant un vote.

M. le président demande si les membres du conseil d'administration ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 28 juin 2023. Aucune remarque n'est faite, le PV est adopté.

Affaire 2023/05/01 : protocole d'accord NAO 2023

M. ANDREOTTI indique que, lors du dernier conseil d'administration du 28 juin dernier, un point d'étape sur les négociations annuelles obligatoires 2023 avait été fait. Elles ont été ouvertes début avril et ont fait l'objet le 03 juillet 2023 de la signature par un seul syndicat, le syndicat FO représentant plus de 30 % des salariés étant précisé que METPARK compte 5 syndicats. Le syndicat FO a saisi la direction générale pour qu'un référendum, comme le prévoit le cadre juridique en vigueur, soit organisé afin de soumettre cet accord à l'approbation de l'ensemble des salariés de la Régie. Il précise avoir sollicité les 4 autres syndicats non signataires pour connaître leur position. Ils ont refusé la signature de cet accord. Un référendum a donc été organisé le 07 septembre dernier. L'accord soumis à la consultation a recueilli plus de 53 % de oui. Cet accord a donc été validé même si 4 syndicats sur 5 ne souhaitent pas le signer. Il rentre donc en vigueur. Les points principaux de cet accord sont :

- une revalorisation du ticket restaurant qui va passer de 8,80 € à 10,80 € avec une prise en charge de 60 % par METPARK et le montant de la prime panier va passer de 5,66 € à 6,86 €,
- la prime d'objectif sera dorénavant réservée aux cadres à compter du 1^{er} janvier 2024,
- le montant annuel de la prime d'assiduité qui était de 1 200 € va passer à 1 800 € bruts,
- tous les salariés sauf le directeur général verront leurs salaires revalorisés de 4 %,
- tous les salariés seront a minima reclassés à l'échelon 6, soit 4 ou 5 personnes qui étaient encore sur un échelon en dessous,
- l'encadrement du CET : chaque année, le salarié pourra déposer jusqu'à 12 jours et ce CET sera plafonné à 60 jours maximum. Tous les salariés qui ont plus de 60 jours actuellement ne les perdent pas, ils pourront continuer à les prendre ou à les valoriser. Mais plus personne à METPARK dans les années à venir ne pourra mettre plus de 60 jours sur le CET,
- la part patronale de la complémentaire santé sera portée de 73 % à 80 %.

M. le président fait remarquer que le procédé est nouveau du fait de la mise en place d'un référendum. Il considère qu'il y a quand même des avancées significatives pour l'ensemble du personnel de la Régie. Il peut être considéré que ce n'est jamais assez, chacun est dans son rôle, ce qui est normal. L'essentiel est que le dialogue puisse se faire et qu'une solution ait pu être trouvée afin que l'ensemble du personnel bénéficie de ces avantages qu'ils aient été pour ou contre. Il espère qu'en 2024, les négociations se déroulent de manière plus normale et qu'un moment de votation ne sera pas nécessaire.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/05/01P

Affaire 2023/05/02P : PMT (Plan à Moyen Terme) du SPIC METPARK

M. ANDREOTTI indique que, comme la Régie s'y était engagée il y a 3 ou 4 ans, une mise à jour du PMT est proposée qui traduit clairement les engagements stratégiques validés en décembre 2020. Ce PMT est conforme à la commande passée.

Mme BORDIN-MORA précise qu'une version du PMT a été présentée en juin 2022 et la dernière version du PPI en mars 2023. Elle propose de faire un focus sur quelques éléments. Il est prévu des résultats d'exploitation positifs entre 2023 et 2026 ainsi que des investissements qui devraient s'élever à 55 M€ entre 2022 et 2026.

M. ANDREOTTI ajoute que ce niveau d'investissement est très haut et n'a jamais été aussi important dans l'histoire de la Régie.

Mme BORDIN-MORA indique que sur les 55 M€, 22 M€ concernent le MGP. Sur la période 2023-2026, les investissements représentent 48 M€ et sont financés par les décaissements initiaux des amodiations pour 24 M€ et par une partie de la trésorerie qui s'élevait au 1^{er} janvier 2023 à 29 M€. Sur la période, ne seraient consommés que 5 M€ de trésorerie et 89 % des investissements seraient financés par les flux d'activité. METPARK s'autofinancerait à hauteur de 89 % notamment grâce aux amodiations.

Depuis 2023, une partie de la trésorerie a été placée, 14 M€, ce qui représente un produit financier de 350 000 € par an, somme non négligeable. Concernant le chiffre d'affaires, il est prévu une hausse de 4,1 M€ entre 2022 et 2027, soit + 17 %. Ce chiffre d'affaires est généré à 66 % par les parkings situés dans l'hypercentre. Les 10 plus gros parkings en terme de chiffre d'affaires représentent 68 % du chiffre d'affaires total. En 2023, le résultat par parc selon l'atterrissage fait ressortir que 12 parcs seront bénéficiaires et 20 parcs seront déficitaires. 63 % des parkings devraient être déficitaires en 2023.

M. ANDREOTTI rappelle qu'un tiers des parkings gérés par METPARK est bénéficiaire et permet d'assurer l'exploitation des 2 autres tiers. Le tiers qui est positif permet à la Régie d'aller sur des opérations que d'autres opérateurs privés ne feraient pas, ce qui démontre l'utilité de METPARK, régie publique.

M. LEVY fait remarquer que cela a toujours été le cas.

M. ANDREOTTI répond qu'effectivement, c'est structurel. En effet, depuis que certains parkings ont été livrés, ils sont déficitaires.

Mme BORDIN-MORA indique que d'ici à 2026, 15 parkings devraient être bénéficiaires et 17 déficitaires, 53 % des parkings seront déficitaires contre 63 % en 2023. La rentabilité des parkings devrait s'améliorer. Les résultats des parcs par statut font apparaître que 67 % des parkings sont mis en affectation par Bordeaux Métropole. Ces parkings ainsi que les parcs de stationnement sous convention compensent les parkings en pleine propriété qui sont chroniquement déficitaires.

M. ANDREOTTI précise que la Régie a reçu de tout temps des commandes politiques pour construire des parkings dans certains secteurs comme par exemple le parking des Sècheries mutualisé et situé dans une zone concertée qui est structurellement déficitaire à hauteur de près de 200 000 € par an. Les parkings St Jean et centre commercial Mériadeck par exemple compensent et permettent d'aller sur d'autres opérations d'aménagement du territoire.

Mme BORDIN-MORA indique qu'il est estimé au budget 2026 que les parkings mis en affectation représenteraient un résultat de 1,6 M€, ceux sous convention de 1 M€ alors que les parkings en pleine propriété auraient un résultat déficitaire de près de 1 M€. Le graphique démontrant les résultats par parc, par statut et par année fait apparaître que certains parkings sont chroniquement déficitaires comme Mérignac, Pessac, Porte de Bordeaux, Aréna et les Sècheries.

M. le président remercie pour ces explications et précise que ce document est extrêmement important car ce PMT permet de tracer la route de METPARK sur les 2 ou 3 années à venir et dont les investissements vont être importants. Le directeur général a rappelé, à juste titre, que la Régie a toujours répondu positivement à la commande politique. METPARK a construit des parkings pour des missions de service public. Les seules conventions prises par la Régie sont positives et font gagner de l'argent. Les initiatives de METPARK ou son prédécesseur permettent de gagner de l'argent et de ne pas en perdre. Il souhaite noter ce point. La Régie porte les politiques publiques de Bordeaux Métropole. Il rappelle que ce PMT intègre les 1500 bornes de recharge de véhicule électriques, les premières stations vélos comprenant la réparation, le petit coffre pour mettre les affaires, idéalement situées comme à Mériadeck par exemple. Les politiques publiques de Bordeaux Métropole sont portées sur les fonds propres de la Régie tout en versant une redevance, ce qui n'était pas le cas avant et tout ceci sans emprunt. METPARK aurait pu être endettée comme d'autres sociétés.

Il rappelle que certains concurrents à la Régie ont pris en gestion des parkings très rémunérateurs comme Bourse, Jean Jaurès, Tourny. La Régie assure la mission de service public. Il faut être très prudent car il se bat souvent bien seul notamment sur le pôle multimodal de St Jean. Ce parking fonctionne bien et permet d'investir ailleurs. METPARK gère ce parc jusqu'en 2032, peut-être sera-t-il prolongé avec la réparation et la rénovation prévues. Mais il faut faire attention car ce parking peut déstabiliser les finances de la Régie du fait de la fermeture prévue d'un arrêt minute qui engendrerait une diminution des recettes. Il rappelle que les recettes ne sont pas là pour faire grossir le bénéfice mais pour investir par exemple sur des bornes de recharges, sur les commandes des communes. Il précise avoir demandé au directeur général qui le fera au prochain conseil d'administration de répertorier tout ce qui a été demandé par les communes depuis 2020, tout ce qui a été mis en application car cela coûte de l'argent comme la diminution de certains tarifs, la création de forfait... Ce sont des recettes en moins et tout ceci à la demande des communes. La santé financière de la Régie est bonne. Il faut toujours être extrêmement prudent car il y a beaucoup de travaux à faire.

METPARK est « surveillée comme l'huile sur le feu ». Si toutes les régies de Bordeaux Métropole ont la même qualité de surveillance, il attend avec impatience les prochains rapports dans 2 ou 3 ans sur la régie de l'eau car si celle-ci est aussi surveillée que METPARK, il risque d'y avoir des surprises sur les rapports. Il souhaite remercier tous les collaborateurs de METPARK car c'est leur résultat. Les parkings peuvent être équipés des meilleurs systèmes mais s'il n'y a pas les agents à leur

poste, cela ne fonctionnerait pas. Il demande à ce que ses propos soient transmis à l'ensemble des collaborateurs avec les remerciements de l'ensemble du conseil d'administration pour le travail réalisé et qui est encore à effectuer car le chemin est encore long.

Mme BORDIN-MORA précise, pour confirmer l'approche prudente de la Régie, que les investissements ont été diminués de 7 M€ par rapport à la version du PMT de juin 2022.

M. LEVY indique qu'il a été fait référence au parking St Jean et sur le fait que Bordeaux Métropole avait demandé à ce que l'arrêt minute soit fermé pour faire un garage motos ?

M. le président répond par l'affirmative pour faire un garage vélos. Il y a un problème de stationnement vélos à St Jean. Il faut trouver une solution mais il faut qu'elle soit équitable de manière à ce que personne ne soit lésé. Il faut que tout le monde soit très attentif à ce qu'il se passe.

M. LEVY partage les propos de M. le président car l'arrêt minute fait gagner de l'argent.

M. ANDREOTTI répond qu'un arrêt minute rapporte environ 200 000 €.

Mme de FRANÇOIS précise que M. le président a raison, il faut remercier le personnel pour l'investissement et les résultats. Est-ce que les problèmes de sécurité n'engendrent pas une baisse de fréquentation de certains parcs ? Est-ce que la présence humaine qui a un coût n'améliorerait pas les choses ?

M. le président répond que ce point sera abordé ultérieurement lors de la présentation d'une information spécifique car c'est une vraie problématique. L'ensemble des opérateurs de parkings a fait un courrier commun à M. le préfet et au maire de Bordeaux car ils connaissent les mêmes difficultés.

Mme de FRANÇOIS indique comprendre et sait que c'est difficile. L'idée est de voir comment traiter le problème. Est-ce que la présence humaine pourrait améliorer la situation ?

M. le président répond que les agents de METPARK ne sont pas armés. Envoyer du personnel certes formé mais qui n'a pas les moyens de se défendre face à une horde sachant que même la police ne veut pas y aller ne semble pas judicieux. Alors si la police ne veut pas y aller, c'est qu'il y a des raisons.

Mme de FRANÇOIS précise ne pas avoir de solution mais elle pense que s'il y avait du personnel, il pourrait au moins appeler la police.

M. ANDREOTTI indique qu'en effet, la Régie est passée d'une grande majorité de parkings avec une présence humaine 24H/24 il y a 4 ans à une présence mobile renforcée 24H/24 d'équipes qui surveillent l'ensemble des parkings. Le parking St Jean dispose pourtant de personnel 24H/24 tout comme le parking Victoire et hier, le responsable de district a précisé qu'il était face à des SDF, à des migrants, à des personnes sous stupéfiant et qu'il ne savait plus quoi faire. METPARK a la volonté de sécuriser au mieux ses parkings. Depuis le 1^{er} septembre, sur le parking Pey-Berland sur lequel la Régie est confrontée à d'énormes problèmes, il a été décidé de

contractualiser avec une société prestataire avec 2 agents de sécurité dont 1 maître-chien, du lundi au dimanche, pour un coût de plus de 20 000 € pour le mois. Ce personnel a indiqué qu'il ne peut rien faire contre toute cette population qui est sous stupéfiant, sous alcool, vole et dégrade le matériel. C'est un vrai sujet et c'est pourquoi, les opérateurs de stationnement dont METPARK, à la demande des administrateurs, ont saisi les autorités publiques. Force est de constater aujourd'hui, que METPARK ainsi que ses concurrents sont démunis mais la Régie ne démissionnera pas.

Mme de FRANÇOIS répond qu'il ne faut pas démissionner. Il a été dit tout à l'heure que ce phénomène touchait tous les parkings. Est-ce que tous les opérateurs de stationnement ne pourraient pas demander aux services de la Préfecture d'être reçus afin de trouver des solutions ?

M. le président répond que cela doit faire 7 ou 8 fois que la préfecture est sollicitée pour une réunion. Aujourd'hui, la Régie n'a pas d'interlocuteur malgré tout ce qui était attendu. Des administrateurs élus au sein de cette instance siègent dans des communes, des courriers ont été adressés à la Préfecture, une sensibilisation a été faite auprès du nouveau préfet ainsi que le préfet délégué à la sécurité publique. Tout a été essayé sauf que les forces de l'ordre ne veulent pas y aller. Il n'est pas question d'appeler la CRS8 pour les faire descendre dans les parkings quand même. Il finit par croire, comme les autres opérateurs, que finalement cette situation arrange tout le monde car les SDF sont cachés dans les parkings plutôt que sur la voie publique. Mme de FRANÇOIS a raison, un certain nombre d'utilisateurs ne veut plus rentrer dans les parkings pour des questions de sécurité. Il l'entend très régulièrement.

Mme de FRANÇOIS précise que ses propos ne sont pas dirigés contre METPARK.

M. le président répond qu'il l'avait bien compris. La ville de Bordeaux perd de son attractivité à cause aussi de ça. Il connaît des personnes qui habitent en périphérie et qui ne souhaitent plus aller faire les courses à Bordeaux car elles n'ont plus envie de stationner dans un parking. Il espère que ce courrier commun des 5 opérateurs fera bouger les autorités pour faire enfin une table ronde afin de définir les moyens à mettre en place, quels moyens de répression ou de concertation, de pédagogie. La Régie est obligée de changer les portes coupe-feu le jour même de la commission de sécurité pour être sûr qu'elles seront opérationnelles en cas d'éventuelles dégradations la veille.

Mme de FRANÇOIS fait remarquer que le même problème est rencontré avec l'accueil des gens du voyage.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/03/02P

Affaire 2023/05/03P : PPI

M. ANDREOTTI indique que le PPI suit également le plan stratégique voté en décembre 2020 et que les sommes qui vont être investies sur les 3 prochaines années vont être très conséquentes et n'ont jamais été aussi importantes dans l'histoire de la Régie.

Mme BORDIN-MORA précise que 56 M€ de dépenses devraient être réalisées entre 2023 et 2028 avec 48 M€ d'investissement principalement sur le MGP et 9 M€ de dépenses de fonctionnement avec notamment la peinture des parkings pour 5 M€.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/05/03P

Affaire 2023/05/04P : tarifs des abonnements motos et des frais d'envoi de carte à domicile

Mme BORDIN-MORA indique qu'il convient de compléter la délibération de la grille tarifaire 2023 avec la création de tarifs abonnements motos à compter du 1^{er} octobre 2023 sur les parkings Amédée St Germain, Paludate, Porte de Bordeaux et Aréna. Il apparaît également nécessaire d'ajuster les frais d'envoi des cartes d'abonné à domicile pour les passer de 5 € TTC à 9 € TTC étant précisé que ces tarifs n'avaient pas été revus depuis 2014 et sont inférieurs aux frais réels actuels d'envoi.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/05/04P

Affaire 2023/05/05P : virement de crédits pour la mutuelle

Mme BORDIN-MORA précise que depuis 2021 et pour des raisons techniques, les cotisations de la mutuelle étaient affectées au chapitre 11, raison pour laquelle elles avaient été budgétisées sur ce chapitre pour 2023. Depuis mai dernier, il est possible de rattacher le marché de la mutuelle au chapitre 12. Il est donc proposé de virer les crédits présents au chapitre 11 au budget 2023 de 242 000 € vers le chapitre 12.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/05/05P

Affaire 2023/05/06P : convention d'occupation temporaire privative du domaine public portant sur une activité de réparation et de remplacement de parebrises sur certains parcs de stationnement

M. ANDREOTTI indique la Régie cherche à apporter de nouveaux services aux usagers et il pense que ce nouveau dispositif pourrait permettre notamment à la clientèle abonnés de trouver un intérêt assez fort.

Mme HIRIART précise qu'une consultation a été lancée en juin 2023 ayant pour but d'autoriser une société à exercer une nouvelle activité de réparation et de remplacement de parebrises sur 2 parkings: centre commercial Mériadeck et Victoire. A l'issue de la consultation, c'est la société OPTICAR qui travaille sous l'enseigne ACTIGLASS qui a été retenue. Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser M. le directeur général à signer la convention afin que cette société exerce cette activité.

M. ANDREOTTI ajoute qu'il y a un intérêt pour les usagers abonnés des parkings qui n'auront plus besoin de se déplacer. Ils s'inscriront sur internet, choisiront un créneau horaire, poseront leur véhicule et leur parebrise sera réparé ou changé. La société ne stocke rien sur place et travaille sur commande. Elle arrivera avec le nombre de parebrises à poser en fonction du planning de la journée. Il pense que c'est un dispositif qui peut être intéressant pour les clients.

M. LEVY indique que lorsqu'il pleut, les parebrises ne peuvent pas être changés.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/05/06P

Affaire 2023/05/07P : marché n° 2022PI043 : prestations de communication, développement et déploiement de la stratégie de projets de communication

M. ANDREOTTI indique que le marché actuel avec la société WSB était arrivé à terme. Le marché a été relancé.

Mme GOULAY précise que c'est un marché qui prévoit 2 phases de négociation : une phase candidature et une phase offre. 11 entreprises ont candidaté et 3 ont été retenues : AND, SEPPA et WSB. 2 tours de négociation ont été réalisés et il a été présenté à la commission d'appel d'offre du 12 septembre dernier un classement et celle-ci a retenu la société SEPPA pour un montant de 651 605 € pour 4 ans.

Mme GAUTHIER présente quelques slide pour illustrer ce que SEPPA a pu produire à travers ce marché. Il est attendu de l'agence de communication un accompagnement de la Régie sur différents axes notamment le développement de la communication digitale qui aujourd'hui est indispensable pour pouvoir avancer, communiquer et développer les ventes d'autant plus qu'une application sera lancée avant la fin de l'année. Un gros travail va être lancé prochainement sur la vente en ligne. Le référencement dans les moteurs de recherche est un sujet important car la Régie doit être en tête de liste lorsqu'un client fait une recherche sur un parking ou un service lié à un parking. Sur la partie campagne classique de communication, il a été demandé aux candidats de proposer des visuels qui traduisent à la fois l'offre de METPARK et son positionnement. Le site internet va évoluer en intégrant de nouvelles fonctionnalités et également de le rendre plus attractif, plus fluide en terme de navigation. Sur la partie création de visuels, la société va travailler sur des campagnes produits. Il y aura une campagne de communication qui lancera les METSTATION. La partie événementielle comprend un gros événement annuel qui serait une course inter parkings. Cette société a proposé d'allier à la fois la mise en avant des parkings au travers de la course mais également d'intégrer des sujets liés à l'environnement et de combiner la visite des parkings à des ateliers RSE.

Mme RAMI remercie pour cette présentation. Elle souhaite revenir sur les propositions de visuels qui avaient été faites. Elle a juste une remarque sur la phrase « garez-vous juste à côté ». Est-ce qu'elle ne pourra pas être changée en « stationnez-vous juste à côté », elle pense que cela fait plus appel d'air pour les mobilités actives car le terme garer renvoie à la voiture.

M. ANDREOTTI répond que tout est envisageable et comme l'a précisé Virginie, ce n'est qu'une maquette et toutes les remarques ou d'autres intérêts qui paraissent cruciaux seront notés pour la campagne qui devra s'adapter à la demande. Virginie note immédiatement cette remarque pertinente.

Mme GAUTHIER précise qu'à travers le marché, ont été jugées les compétences et ensuite, leurs propositions seront affinées pour faire en sorte qu'elles soient adaptées à METPARK.

Mme TERRAZA indique que la CAO a été très intéressante car il y a eu des échanges très riches. Tous les membres n'étaient pas forcément d'accord sur tout mais elle trouve qu'il y avait une belle majorité pour cette proposition. Il avait été bien souligné, comme l'a dit Mme RAMI, que déjà la campagne était très événementielle spectacle mais que tout allait être vu avec l'équipe de METPARK pour adapter le discours en fonction des événements. Elle voulait saluer la richesse de la CAO qui a présidé au choix qui n'était pas évident car très multiple. Le site internet mérite aujourd'hui toute l'attention des membres du conseil d'administration car tout se fait en numérique. Bravo aux équipes de METPARK.

Le conseil d'administration adopte à la majorité la délibération n° 2023/05/07P, Mme de FRANÇOIS vote contre.

Mme de FRANÇOIS précise l'avoir expliqué en CAO et ne souhaite pas donner plus de précision mais M. le directeur général sait pourquoi.

Mme TERRAZA ajoute que c'est en logique avec le vote en CAO.

Affaire 2023/05/08P : marché 2022SE009 entretien des locaux : avenant n° 3 – Autorisation de signature

Mme GOULAY indique que METPARK avait notifié un marché d'entretien des locaux en juillet 2022 pour un total de 1 954 450,38 € H.T. Au vu de la flambée des prix, le prestataire a demandé de revaloriser son montant et la Régie a fait droit en partie à sa demande à hauteur de 2,5 %. Cet avenant a été présenté en CAO du 12 septembre 2023 qui en a autorisé la passation. Aussi, il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir autoriser M. le directeur général à signer cet avenant.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/05/08P

Affaire 2023/05/09P : convention d'adhésion à la centrale d'achats de Bordeaux Métropole

Mme GOULAY précise qu'en 2021, Bordeaux Métropole a créé une centrale d'achat fermée dédiée à ses membres et à ses satellites. Après étude des marchés offerts par cette centrale d'achat, METPARK souhaite y adhérer afin de bénéficier de ces marchés mutualisés dans un souci d'optimisation de ses ressources et de prise en compte du développement durable. Le montant annuel de l'adhésion à cette centrale d'achat est de 4 500 €. Aussi, il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir autoriser M. le directeur général à signer la convention d'adhésion.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/05/09P

Affaire 2023/05/01F : passage au référentiel budgétaire et comptable M57

Mme BORDIN-MORA indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, le référentiel budgétaire et comptable M57 s'appliquera au SPA après avis conforme de Mme MOLIA, comptable publique. Un budget principal SPIC en M4 n'a pas vocation à disposer d'un budget annexe de type administratif. Dès lors qu'une entité assure la

gestion d'un SPA et d'un SPIC, son budget principal doit être érigé en SPA et le budget SPIC doit constituer un budget annexe. A partir du 1^{er} janvier 2024, la Régie appliquera cette maquette budgétaire.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/05/01F

Affaire 2023/05/02F : sortie sans règlement des frais d'un véhicule mis en fourrière à la demande du maire de Bordeaux

M. ANDREOTTI indique que le 28 août 2023, lors des cérémonies commémorant le 79^{ème} anniversaire de la libération de Bordeaux, en raison d'une erreur du service de la police municipale de la Ville, le véhicule de l'un des porte-drapeaux a été enlevé et stocké à la fourrière. Le cabinet du maire de Bordeaux a immédiatement sollicité la Régie afin que le véhicule soit restitué à son propriétaire sans frais. METPARK a fait exceptionnellement droit à cette demande. Cependant, cette procédure étant dérogatoire, il lui a semblé nécessaire de régulariser la situation par une délibération.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2023/05/02F

Info/2023/04/01 : information sur l'évolution de l'activité

M. ANDREOTTI indique qu'à fin août 2023, il est enregistré une baisse de 3,3 % du nombre d'abonnements par rapport au 1^{er} janvier dernier, soit une perte de 300 abonnements sur un total de 9 303 abonnements contre 9 617 à fin 2022. Il précise que, par rapport à ce qui a été dit précédemment concernant les problèmes d'insécurité dans les parkings, sur la perte de 300 abonnements, 100 contrats concernaient le parking Victor Hugo. Sur les 9 303 abonnements, il est enregistré près de 8 040 abonnements VL, 147 abonnements motos, en progression de près de 10 %, 447 abonnements vélos, en progression de 6,2 % et enfin 670 autres abonnements constitués d'autopartage, de multi cartes et autres dispositifs en vigueur. Les amodiés sont au nombre de 1 400. Au total, il est recensé à peu près 10 700 usagers sous contrat avec METPARK à fin août 2023.

La fréquentation horaire est en baisse à fin août 2023 de 9,1 % par rapport à la même période de l'année dernière, soit un peu plus de 1 633 000 usagers dans les parkings, contre 1 714 000, soit une baisse depuis le début de l'année de 4,7 %. Les baisses les plus significatives sont enregistrées sur les parkings centre commercial Mériadeck, St Jean et Victor Hugo. La fréquentation des abonnés est également en baisse sur le mois d'août, 6,8 %. En cumul, depuis le début de l'année, elle est quasiment stable, en progression de 0,7 %.

Le chiffre d'affaires horaire baisse de 10 %. Le chiffre d'affaires mensuel cumulé depuis le début de l'année est de près de 9,6 M€ contre un peu moins de 8 M€ l'année dernière. De janvier à août 2023, les recettes ont donc progressé de 7 %, + 520 000 € de recettes supplémentaires par rapport à la même période de l'année dernière.

Les autres recettes constituées d'abonnés, de conventions et d'amodiations représentent un peu plus de 6,6 M€ à fin août. Les recettes cumulées représentent un peu plus de 15,2 M€. Elles ont globalement progressé depuis le 1^{er} janvier 2023, sauf sur les mois de mai, - 7 %, et août - 5 %. Le montant des recettes facturées au 31/08/2023 est en hausse de 685 000 €, soit + 5 % par rapport à la même période de 2022 du fait de la hausse tarifaire au 1^{er} janvier 2023 et de l'intégration du parking Amédée St Germain livré mi-octobre 2022 qui représente à lui seul 120 000 €. Il commence à produire ses effets en 2023.

L'activité du service de la fourrière est en baisse par rapport à la même période 2022, de 3 %, soit à peu près une perte de 300 véhicules. Le chiffre d'affaires cumulé au 31/08/2023 est en baisse de 2 % par rapport à la même période. 5 277 véhicules ont été enlevés depuis le 1^{er} janvier 2023. 95 ont été volontairement abandonnés, 1 809 ont été détruits, 74 vendus aux Domaines et 2 116 valorisés. Est annexé à cette information, le nombre d'enlèvements des véhicules par commune réalisés depuis le début de l'année par la Police Nationale et par les polices municipales.

M. le président demande si la Régie a un début d'explication pour cette baisse historique du mois d'août ?

M. ANDREOTTI répond que le mois d'août n'a pas été trop pluvieux et les touristes sont restés sur la côte au lieu de venir visiter Bordeaux. Par ailleurs, la baisse du pouvoir d'achat, le coût du carburant, du stationnement ont joué. Ces explications lui paraissent les plus plausibles. Il précise que l'ensemble des opérateurs au niveau national constate les mêmes orientations soit sur l'horaire et sur les abonnés.

Mme TERRAZA demande s'il est prévu, du fait de la baisse de fréquentation sur centre commercial Mériadeck suite au passage aux 2 H de gratuité, un remboursement par le centre commercial ?

M. ANDREOTTI répond que les 2 H de gratuité sont remboursées partiellement par le centre commercial mais à hauteur de la grille tarifaire grand public. L'ancienne convention qui était quand même bizarrement construite prévoyait une refacturation sur les visiteurs du parking et non les visiteurs du centre commercial. Il y avait un effet d'aubaine où énormément d'automobilistes stationnaient sur ce parking pour aller notamment à la Préfecture et bénéficiaient d'1H30 de gratuité. Le centre commercial a considéré qu'il n'avait pas à rembourser la gratuité de gens qui ne viennent pas consommer dans le centre commercial. C'est pour cela qu'il y a une baisse sensible car désormais, la Régie ne refacture que les clients du centre commercial et plus les autres. Le remboursement des 2 H de gratuité de stationnement n'est pas à la hauteur de la grille tarifaire actuelle dans ce parking.

Mme TERRAZA ajoute que les personnes qui se rendent actuellement à la Préfecture doivent payer aujourd'hui plein tarif.

M. ANDREOTTI répond que c'est la raison pour laquelle, ce parking enregistre une baisse de fréquentation de 50 %. Les personnes qui profitaient de cette aubaine ont fait peut-être le choix de prendre les transports en commun.

M. BOBET précise qu'au mois d'août, il a été enregistré une énorme baisse de fréquentation de tout le commerce bordelais que ce soit le textile ou la restauration. C'est une chute libre.

Mme de FRANÇOIS fait remarquer, qu'au-delà de Mériadeck et de l'effet d'aubaine, le centre commercial est devenu une grande surface de proximité et non plus un lieu commercial attractif avec beaucoup de boutiques.

M. ANDREOTTI répond que les achats alimentaires ne représentent pas des gros paniers ; par contre, le centre commercial essaie de relancer une offre attractive notamment de restauration avec la passerelle au-dessus du tramway et les terrasses.

Mme de FRANÇOIS indique qu'elle parle des boutiques et non pas de restauration. Il n'y a pratiquement plus rien. Il y avait aussi les passages de Mériadeck avec notamment Darty.

M. ANDREOTTI précise que les passages de Mériadeck ont été rachetés par le groupe Vinci qui est en train de réaliser des travaux pour redynamiser à nouveau ce secteur avec de nouvelles enseignes. L'intention du centre commercial est de rassembler le maximum de monde, ce qui est souhaitable pour METPARK.

Info/2023/05/02 : marchés publics passés par le directeur général

Mme GOULAY indique que, depuis le conseil d'administration du 28 juin 2023, 253 bons de commande ont été passés pour le SPIC, 16 pour le SPA, 14 marchés et 3 avenants ont été signés.

Info/2023/05/03 : information sur le déroulement des travaux

M. SEGUIN indique que l'opération Amédée St Germain de 635 places réalisée par BOUYGUES IMMOBILIER dont la 1^{ère} phase a été livrée laborieusement fin d'année 2022 arrive à son terme. Sa seconde phase de 332 places devrait être livrée le 31 octobre 2023 avec un mois de retard dû à des intempéries. Le parking Amplitude d'une capacité de 405 places situé sur la rive droite réalisé par le promoteur REALITES devrait être livré mi-novembre avec plus d'un mois de retard mais cela n'est pas encore sûr. La Régie a quelques difficultés avec ce promoteur notamment sur les plus-values financières car c'est très difficile de trouver un accord.

M. ANDREOTTI ajoute qu'actuellement, vu la conjoncture actuelle, les négociations avec les promoteurs sont plutôt tendues car ils ont des difficultés économiques.

M. SEGUIN précise que les travaux d'étanchéité du toit terrasse du parking centre commercial Mériadeck sont terminés. Ce niveau a été ouvert le 04 septembre. L'installation électrique a été également rénovée dont les luminaires et l'éclairage de sécurité ainsi que les extincteurs. Ce parking est désormais propre.

M. le président ajoute qu'il a entendu parler de ces problèmes d'étanchéité depuis qu'il siège au sein de cette instance.

M. SEGUIN répond que la 1^{ère} phase des travaux avait débuté en 2015, la 2^{ème} en 2018 et la 3^{ème} en 2021. Les travaux de sécurité engagés sur 7 parcs concernant le remplacement de système de cellules d'incendie, la rénovation et la création de sprinkleurs sur plusieurs parcs devraient débuter en début d'année 2024 pour se terminer en 2027. Ces travaux représentent un investissement lourd de 7 M€. Les

travaux de remplacement du système de sécurité incendie vont commencer sur Pessac et Mérignac.

M. le président indique que ces travaux sont importants suite notamment à l'incendie qui a eu lieu sur Salinières. Cette instance avait pris la décision à l'époque de sprinkler tous les parkings alors que la réglementation ne l'obligeait pas.

M. SEGUIN précise que les $\frac{3}{4}$ des parkings gérés par METPARK sont sprinklés. Le sprinklage va être également réalisé sur le parking Grands Hommes qui n'en n'est pas doté, ce qui permettra d'installer des bornes pour les véhicules électriques.

M. le président demande si c'est interdit d'installer des bornes si le parking n'est pas sprinklé ?

M. SEGUIN répond que cela n'est pas interdit mais le nombre de bornes est limité si le parking n'est pas sprinklé et cela demanderait quelques précautions supplémentaires. Concernant le contrat de concession pour l'installation de 1500 bornes de recharge pour les véhicules électriques, la Régie est en phase de négociation avec les 2 candidats retenus, ENGIE et TOTAL, après avis de la commission de délégation de service public réunie le 28 juillet dernier. Ils doivent remettre leur dernière offre fin novembre et l'objectif est de désigner le concessionnaire fin d'année ou début 2024.

En ce qui concerne le MGP qui concerne les parkings Gambetta, Cité Mondiale, République et Porte de Bordeaux, le calendrier est tenu. Les travaux devraient débuter début 2024 sur Gambetta pour se terminer fin de la même année. Il espère que les services métropolitains ne tarderont pas pour la délivrance du PC.

M. le président demande à M. DABADIE d'être le porte-parole de la Régie auprès des services métropolitains et notamment du pôle territorial de Bordeaux.

M. DABADIE répond par l'affirmative.

M. SEGUIN indique que la METSTATION du parking 8 mai 45 est en cours de réalisation. Les travaux de désamiantage ont débuté. La livraison est prévue début d'année 2024.

M. ANDREOTTI ajoute que les membres du conseil d'administration seront conviés à son inauguration.

M. SEGUIN précise que la METSTATION sur Pey-Berland devrait être livrée début 2024. 2 METSTATIONS supplémentaires sont en étude sur Front du Médoc et sur Victor Hugo de la même ampleur que sur 8 mai 45 et devraient être livrées au printemps 2024.

M. ANDREOTTI indique que les METSTATION sont le nouveau concept de mobilités douces développé par METPARK et accueilleront des vélos, des vélos cargos, des trottinettes avec des casiers, guidage à la place, aire de réparation, showroom. C'est réellement un nouveau concept et non pas un local vélos.

M. SEGUIN ajoute que d'autres METSTATION seront en étude l'année prochaine comme sur Victoire, CCM, Mérignac et Pessac.

M. ANDREOTTI précise que sur Pessac il y aurait une vraie utilité avec la conjonction du TER, du tramway, du bus qui arrivent au-dessus quasiment du parking.

M. SEGUIN indique que des travaux de rénovation des installations électriques ont débuté sur Grands Hommes et vont se poursuivre sur 1 an. Les remises en peinture des parkings Mérignac et 8 mai 45 sont en cours et doivent se terminer en fin d'année.

M. ANDREOTTI précise que le 1^{er} niveau du parking 8 mai 45 a été livré et le rez-de-chaussée est en cours.

M. SEGUIN ajoute que les prochains travaux de mise en peinture l'année prochaine seront sur Victoire et CCM avec des montants importants. Il invite les membres du conseil d'administration à visiter la METSTATION sur 8 mai 45 quand les travaux seront un peu plus avancés.

M. le président est d'accord pour voir l'ampleur des travaux.

M. SEGUIN indique que les travaux ont démarré tout récemment sur l'espace de logistique urbaine situé sur Front du Médoc et la livraison est prévue fin d'année ou début d'année 2024 pour un investissement de 190 000 €. Un espace logistique est déjà en activité à côté avec une AOT en cours qui va être renégociée. Le second espace logistique est moins ambitieux car il fait 450 m² et le 1^{er} 950 m². Pour ce qui est de la sûreté/sécurité sur les parcs, des études ont été lancées pour la mise en place d'un nouveau système de vidéoprotection intelligent qui sera exploité dans le futur COMESS (Centre Opérationnel Métropolitain d'Exploitation de Sûreté et de Sécurité).

M. le président remercie pour le travail réalisé, les parkings sont plus agréables.

Info/2023/05/04 : contrôle fiscal

M. ANDREOTTI précise qu'après plus d'une demie douzaine de contrôles subis par la Régie depuis 2018, il a reçu début juin du service de la direction régionale des finances publiques un courrier annonçant un contrôle fiscal sur les exercices budgétaires de 2020 à 2022. Ce contrôle devrait durer de longs mois.

Mme BORDIN-MORA indique que le contrôle fiscal a démarré le 29 juin 2023. Tous les établissements publics qui effectuent les mêmes opérations que les entreprises privées doivent être soumis aux impôts et taxes, c'est la raison pour laquelle METPARK fait l'objet d'un contrôle fiscal. Dans ce cadre, soit une partie des impôts est contrôlée, soit l'ensemble des impôts. La Régie est contrôlée sur l'ensemble des impôts étant précisé que METPARK fait l'objet d'une vérification de la comptabilité, ce qui fait que le contrôle fiscal n'est pas limité dans le temps et peut durer de nombreux mois.

M. le président fait remarquer qu'après le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, de l'inspection générale des services de Bordeaux Métropole maintenant un contrôle fiscal. Est-ce que la Régie a eu un contrôle de l'URSSAF ?

Mme BORDIN-MORA répond qu'il y en a eu un il y a quelques années mais en général, après un contrôle fiscal, il y a un contrôle de l'URSSAF.

Info/2023/05/05 : présentation de l'étude sur l'absentéisme

M. ANDREOTTI précise qu'une information avait été présentée lors du conseil d'administration en novembre dernier sur le déroulement de l'étude sur l'absentéisme. METPARK s'est fait accompagner par un cabinet externe. L'objectif principal est de déterminer, d'objectiver, de cartographier cet absentéisme et surtout ses causes sous-jacentes afin d'émettre des recommandations visant une politique plus efficace de prévention de l'absentéisme. Le dossier joint à cette information est très détaillé et a été présenté en CSE le 22 juin dernier. L'absentéisme au sein de la Régie est historiquement et structurellement très élevé, ce qui pénalise son bon fonctionnement ainsi que les conditions de travail des salariés et la qualité de service public proposé.

Depuis 4 ans, certaines mesures ont été prises pour tenter de faire baisser ce taux d'absentéisme qui était encore 3 fois plus élevé que celui de la moyenne nationale en 2021 (à savoir, 16,45 % alors que le taux national était à quasiment 5 %). Une amélioration de ce taux a d'ailleurs été constatée depuis 2019. En effet, à fin août 2023, le taux d'absentéisme s'élève ainsi à 10,82 % contre 5,9 % au niveau national en 2022. La Régie a réussi à gagner 6 points en 4 ans. Il y a 4 ans, le niveau de l'absentéisme était 3 fois plus élevé que le niveau national et aujourd'hui, le niveau est un peu moins de 2 fois plus élevé. Il se réjouit de cette évolution mais le niveau est toujours trop important car il est bien au-dessus du niveau moyen constaté dans les entreprises du même secteur. METPARK a décidé de faire de ce sujet un projet d'entreprise qui donnera lieu à des échanges avec les représentants du personnel et l'ensemble des salariés. Des plans d'actions et moyens mis en œuvre feront l'objet d'engagements collectifs et chaque salarié sera sensibilisé. L'objectif de METPARK est de revenir dans des standards conformes au secteur, c'est-à-dire autour de 6 % alors qu'aujourd'hui, le taux est de 10 %. Tous les détails de cet audit mené pendant plusieurs mois par un cabinet spécialisé sont dans le document joint à cette information.

M. BOBET fait remarquer que ce rapport propose des préconisations. Il s'est beaucoup intéressé à cet audit car en tant que maire, il a la même problématique. Il est précisé dans « les facteurs clés du succès » la 4^{ème} proposition porte sur le fait de récompenser les équipes gagnantes, les résultats positifs. Comment récompenser une initiative gagnante ? En mairie, en tous les cas, c'est toujours très compliqué de récompenser une personne et non pas une équipe. Qu'est-ce que la direction imagine ?

M. ANDREOTTI répond que dans l'accord NAO, la prime d'assiduité est augmentée, ce qui est clairement une récompense au salarié plus présent que les autres. Le dispositif le plus incitatif est celui-ci. La prime d'assiduité représentait en 2019 420 € par an et aujourd'hui de 1 800 €.

M. LEVY indique qu'il ne peut pas laisser dire cela. Il n'est pas d'accord. Le directeur général englobe la prime d'objectif.

M. ANDREOTTI répond qu'il est question de la prime d'assiduité qui n'a strictement rien à voir avec la prime d'objectif. La prime d'assiduité va passer à 1 800 €. La dernière fois que cette prime a été revalorisée il y a à peu près 1 an et bizarrement, il a été constaté un versement de prime qui est passé de 40 % à 75 %. C'est sûrement un hasard.

M. LEVY précise que sûrement il y a eu du télétravail, des salariés qui étaient en longue maladie et qui ont quitté la Régie ainsi que des départs à la retraite.

M. ANDREOTTI indique qu'il répondait à M. BOBET.

M. LEVY précise répondre également à M. BOBET.

M. ANDREOTTI fait remarquer que M. BOBET s'est adressé à lui.

M. LEVY ajoute que le directeur général dit qu'il y a moins de 10 %.

M. ANDREOTTI répond que ce n'est pas lui qui le dit c'est un cabinet externe qui constate ces faits et fait des préconisations.

M. LEVY constate qu'il y a des salariés qui étaient malades, proches de la retraite et qui ont quitté la Régie. Il y a donc moins de gens en arrêt maladie.

M. ANDREOTTI répond que c'est comme ça que M. LEVY explique que le versement de la prime d'assiduité passe de 40 % à 75 %.

Mme LEPARMENTIER ajoute que le versement de la prime d'assiduité se fait en rapport au nombre de personnes qui peuvent en bénéficier, les salariés qui ont quitté la Régie ne sont pas pris en compte dans le pourcentage.

M. LEVY répond qu'un salarié qui est malade sur une année, il fait partie du personnel.

Mme LEPARMENTIER indique que ce qui est donné est le pourcentage de versement qui se fait de plus par trimestre. Le pourcentage de 75 % correspond au nombre de personnes présentes sur le trimestre précédent. Les personnes absentes ne sont pas prises en compte.

M. ANDREOTTI précise qu'il se réjouit des évolutions positives et non négatives par rapport à ce qu'il se passe au niveau national dont le taux a progressé de 2 points. METPARK a baissé de 6 points mais le taux est encore presque 2 fois plus élevé que le niveau national. METPARK va essayer de confirmer cette bonne évolution en adoptant des dispositifs préventifs mais aussi incitatifs qui vont permettre de revenir si possible dans la moyenne nationale.

M. LEVY fait remarquer que si un salarié est malade, la Régie n'est pas médecin et ne peut pas faire grand-chose.

M. le président répond que la question n'est pas là. La question porte sur les petits arrêts maladies qui embêtent les collègues. Aujourd'hui, le gouvernement envisage d'augmenter les jours de carence. Si tel était le cas, ce serait la faute de certains salariés car si tout le monde jouait le jeu en s'arrêtant que pour maladie, le nombre de jours de carence ne serait pas revu à la hausse. Il rappelle que tout le monde a une carte très importante dans son portefeuille, c'est la carte vitale. Il est constaté une baisse de l'absentéisme au sein de la Régie, il faut aller plus loin avec un certain nombre de préconisations qu'il faudra mettre en place.

M. ESCOTS remercie M. le président pour avoir rappelé le fait que tout le monde a sa carte vitale dans la poche. Comment ce bilan va être versé et travaillé dans le document unique d'évaluation des risques ? Comment est-il prévu de travailler autour de ça ? Quelques éléments dans le document présenté donnent des pistes qui peuvent être travaillées. Quelle est la suite sur ce volet évaluation des risques et réponse en matière de conditions de travail qui peuvent expliquer aussi ce facteur d'absentéisme qui, quelle que soit la structure, doivent mettre la structure en alerte ?

M. ANDREOTTI répond que concomitamment à cette étude, un cabinet externe a été choisi pour l'actualisation du DUERP. Quasiment à un mois d'écart, les 2 rapports ont été remis à la Régie. Le DUERP comprend 165 pages et l'idée est de croiser ces 2 documents. Pour le DUERP, un groupe de travail a été constitué par la responsable des ressources humaines, le responsable unique de sécurité et un représentant du personnel qui a été désigné en CSE pour le faire vivre. En CSE mais également au quotidien, un travail doit être réalisé sur ces préconisations. Ce sujet doit être un sujet d'entreprise. Une communication en interne va être réalisée sur tous ces sujets, régulièrement auprès des salariés pour les sensibiliser, les accompagner, fournir éventuellement des protections en terme d'EPI même si un travail a déjà été mené dans ce domaine. L'idée est bien de le faire vivre. En effet, coupler le DUERP et l'absentéisme cela a un intérêt car l'un enrichissant l'autre ou l'un prévenant l'autre. Cela va être un sujet d'entreprise.

M. PAPADATO demande sur la ligne management clairement identifiée, comment analyser ces 30 % relatifs aux facteurs liés aux pratiques managériales ? Quelles sont les marges de progression ?

M. ANDREOTTI répond que les problématiques évoquées par les interviewés représentant une dizaine de salariés venant de tous les services, certains d'entre eux ont mis en lumière une ligne managériale parfois critiquable voire défailante pour certains. Derrière tout cela, qu'est-ce qu'il doit être fait pour qu'il y ait plus de cohérence suite notamment au plan managérial voté il y a 2 ans. Des formations managériales pour faire monter en compétence notamment les managers de proximité qui doivent être accompagnés par la Régie ont été réalisées et se poursuivront dans les mois et années à venir pour tenter de satisfaire au mieux les collaborateurs qui sont sous leur responsabilité. Une partie des salariés dit qu'ils ne sont pas forcément réjouis de leur manager, des itinéraires de formation managériale pour ces collaborateurs qui pour certains débutent dans le management sont prévus.

Info/2023/05/06 : point sur la consommation d'électricité

M. ANDREOTTI indique que la Régie en tant qu'opérateur public s'était engagé en fin d'année devant cette instance dans le cadre de la sobriété énergétique à faire baisser la consommation d'électricité de 15 %. A fin juillet, METPARK a quasiment atteint son objectif, 14,4 %. Il souhaite remercier fortement les équipes notamment technique et d'exploitation qui, au quotidien, baissent les durées d'éclairage, suppriment ceux qui ne sont pas pertinents. Le travail réalisé est plutôt intéressant avec une baisse de presque 15 % de juillet 2022 à juillet 2023. L'idée est de continuer dans ce sens notamment avec l'installation d'éclairage intelligent sur Grands Hommes prochainement. L'idée est d'être le plus sobre possible.

M. SAUVAGE précise que des modifications ont été faites essentiellement sur l'éclairage avec des nouveaux systèmes, avec des zones de temporisation un peu plus basse. Il serait intéressant de faire un point régulier sur la consommation. 10 parkings représentant 70 % de la consommation vont faire l'objet d'une attention toute particulière.

M. le président indique que St Jean affiche une baisse de 26 % alors que cet ouvrage accueille beaucoup d'usagers sur des horaires un peu décalés. 8 mai 45 a augmenté, il souhaiterait savoir pourquoi ?

M. SAUVAGE répond que ponctuellement, des travaux de mise en peinture et de désamiantage ont été réalisés sur ce parking avec des matériels fortement consommateurs d'électricité.

M. PAPADATO demande s'il y a un plan prévisionnel et quelle est la vision sur l'avenir ? Y a-t-il des ambitions et existe-t-il des systèmes d'éclairage pour les parkings encore plus performants ? Est-ce qu'un benchmark a été réalisé ? Il est constaté une baisse c'est bien mais avec le coût de l'énergie qui augmente, il faut être encore plus vertueux. Quelles sont les visions de la Régie par rapport à cette problématique ?

M. ANDREOTTI répond que la vision à court terme était une baisse de 15 % en 2023. Il espère que d'ici la fin de l'année, ce chiffre sera atteint voire dépasser. La vision à moyen terme porte sur les économies d'énergie avec des éclairages intelligents pour optimiser cette baisse et à moyen/long terme, du toit photovoltaïque pourrait être installé sur 3 parkings pour arriver un jour à un parking autosuffisant. Sur les parkings aériens, cela devrait être possible mais sur un parking souterrain cela ne sera pas possible avec tous les organes de sécurité à faire tourner avec des sources énergétiques un peu limitées.

Mme TERRAZA souhaiterait avoir des précisions sur l'éclairage intelligent, est-ce que c'est du 100 % led, variable en intensité ? Le 100 % led n'est pas forcément une bonne solution pour l'allumage et l'extinction car l'usure est plus rapide. En voyant les travaux réalisés sur le toit terrasse de CCM, c'est dommage qu'il n'ait pas été mis du photovoltaïque.

M. le président répond que ce sujet est très sensible car « vivre à Mériadeck » est une association qui veut préserver ce qui s'est construit et mettre des panneaux photovoltaïques, cela lui paraît compliqué.

M. ANDREOTTI précise que l'éclairage non intelligent il y a 4 ou 5 ans, c'était le parking où lorsque le véhicule entrait, l'ensemble du parking s'éclairait. Le parking intelligent de demain, le véhicule rentre, la seule voie de cheminement va s'éclairer ainsi que le seul itinéraire piéton emprunté, ce qui est très vertueux. Un audit a été réalisé par un cabinet spécialisé sur 3 parkings pour la pose de panneaux photovoltaïques mais l'étude a exclu CCM du fait de problèmes de portance. Cette terrasse ne pourrait pas le supporter.

Mme TERRAZA demande si les parkings sont à 100 % led ?

M. SEGUIN répond par l'affirmative sauf sur Grands Hommes dont des travaux vont être réalisés dans ce sens. L'éclairage intelligent se met en marche sur détection, par zone et en fonction de la luminosité. Sur un parc aérien, l'éclairage ne se déclenche pas en journée, ce qui s'appelle un garde-fou crépusculaire.

Info/2023/05/07 : nouveau marché véhicules de service

M. SAUVAGE indique que cet été, la Régie a procédé au renouvellement de la flotte automobile avec plusieurs lots, un lot de 7 citadines électriques, 3 citadines hybrides et 6 utilitaires électriques. L'objectif du renouvellement du parc est d'avoir des véhicules plus récents, avec des autonomies augmentées, adaptés à la circulation en ville et surtout respectueux de l'environnement avec la prochaine mise en place des zones à faible émission. La société MOVIVOLT a remporté ce marché et a mis à disposition 7 Renault e-Twingo, 3 Fiat Panda hybrides, 4 Citroën e-Berlingo et 2 Mercedes e-Vito. La communication a été faite sur les réseaux sociaux pour l'arrivée de ces nouveaux véhicules. Ils sont floqués aux couleurs METPARK et donnent entière satisfaction au personnel.

M. ANDREOTTI ajoute que c'est une nouvelle action de METPARK pour contrôler ses émissions de gaz à effet de serre. Le parc sera bientôt 100 % électrique.

Info/2023/05/08 : problématiques liées à la sécurité dans les parkings

M. ANDREOTTI précise que ce sujet a déjà été abordé au sein de ce conseil d'administration et souhaite laisser la parole à M. SAUVAGE sur ce dossier épineux qui est devenu aujourd'hui le dossier le plus problématique.

M. SAUVAGE souhaite montrer quelques photos qui illustrent la situation sur certains parkings comme Pey-Berland où un local du prestataire ORANGE était squatté depuis plusieurs semaines. La Régie a fait appel aux forces de l'ordre pour l'accompagner dans l'évacuation de ce squat qui devenait dangereux. Malheureusement, METPARK a eu une fin de non-recevoir de la part de la Police Nationale et de la police municipale. Cette dernière a répondu qu'elle ne pouvait pas intervenir pour des raisons politiques. Malgré tout, avec l'aide des agents de la direction technique pour sécuriser les lieux et le nettoyage, une intervention a été effectuée pour vider et nettoyer ce local. Les agents étaient équipés notamment de gants anti-piqûre. Le local est enfin vidé et les squatteurs évacués. Le local est fermé sous cadenas.

Il indique que METPARK a été conviée à une réunion par Mme JACOTOT avec M. POUPET qui est le directeur de l'infrastructure du centre commercial St Christoly pour discuter de la situation problématique dans et aux abords du parking. Il précise que c'est la 4^{ème} ou 5^{ème} réunion sur ce sujet. Il est ressorti de cette réunion que cette problématique va être prise en compte et qu'il n'est pas acceptable que la police n'intervienne pas dans les parkings. Malgré tout, la Régie continue à faire ses interventions et en septembre, il a été fait appel de nouveau à une société de sécurité avec la mise en place de 2 agents dont 1 maître-chien pour un montant mensuel de plus de 20 000 €. Beaucoup de vols ont été enregistrés cet été au sein des parkings au même titre que les autres opérateurs de stationnement. Il indique avoir été en relation directe avec la Police Nationale pour travailler sur ces vols. Les caméras de vidéosurveillance ont pu être exploitées sur lesquelles certains individus

ont été reconnus car ils avaient déjà commis des vols sur d'autres parkings. Tous les opérateurs sont confrontés à ces vols. Il est constaté une recrudescence sur Victor Hugo dont entre autre la dégradation d'une borne qui permet d'accéder au niveau abonné situé au sous-sol. Cette borne a été vandalisée ainsi que les portes ventouses pour pouvoir accéder à ce niveau afin d'être plus tranquille. Les sas au niveau des entrées sont tagués avec des seringues, des excréments, ...

M. ANDREOTTI précise que la Régie a investi 60 000 € de peinture il y a quelques semaines sur cet ouvrage.

M. SAUVAGE ajoute que des squats sont au niveau des abords du parking Victor Hugo. Les SDF et toxicomanes passent par-dessus les grilles et amènent tout un tas de matelas. Ce sont des zones qui sont difficilement accessibles pour les équipes de METPARK et donc difficiles à évacuer. Les agents sont toujours sur le terrain pour agir. Il est constaté sur les vidéos des vols de vélos, des gens qui mettent de grands coups de pied dans les portes ventouses pour pouvoir accéder à l'espace 2 roues et partir tranquillement à vélo. Quand la Régie a fait appel à 2 agents de sécurité en juin sur le parking Grands Hommes, il a été constaté des résultats assez positifs mais malgré tout, il est constaté un mouvement de la population sur les autres parkings. Sur le parking Pey-Berland, il y a beaucoup de personnes à évacuer et cela en renouvellement constant. Avec les JO de PARIS en 2024, il y a aussi beaucoup d'évacuation de migrants et de SDF vers d'autres villes et plusieurs cars sont arrivés sur Bordeaux. METPARK a constaté des nouveaux venus dans les parkings. Un courrier commun a été rédigé récemment par les opérateurs du stationnement de l'agglomération bordelaise à l'attention du préfet suite à la réponse du maire de Bordeaux et surtout suite à la demande faite par cette instance.

M. ANDREOTTI précise qu'à la demande unanime des administrateurs du conseil d'administration de METPARK, le maire et le préfet de la Gironde avaient été saisis. A ce jour, le préfet n'a pas répondu et le maire de Bordeaux a répondu en juillet en expliquant que sa police municipale n'interviendrait pas dans les parkings de la Régie. Comme M. CHAUSSET l'avait demandé lors du dernier conseil d'administration, l'ensemble des opérateurs a à nouveau saisi le préfet et le président de Bordeaux Métropole la semaine dernière. Il attend d'éventuelles réponses quant à la possibilité un jour, ce qu'il espère fortement, de voir intervenir les forces publiques dans les parkings.

M. LEVY demande si la Régie a eu une réponse sur le fait qu'ils ne veulent pas intervenir ?

M. ANDREOTTI répond que le maire de Bordeaux ne ferait pas intervenir sa police municipale.

M. ESCOTS indique que le document présenté et envoyé aux élus précise qu'il y a en annexe les 2 courriers, celui envoyé par les opérateurs au maire et au Préfet ainsi que le courrier envoyé par le maire. Serait-il possible de partager avec les membres de cette instance le contenu de ces 2 courriers ?

M. ANDREOTTI répond qu'il semblerait que ces 2 courriers n'aient pas été annexés à cette information. Ils seront adressés au plus tard demain matin.

M. ESCOTS précise qu'il serait intéressant de les avoir afin de nourrir les débats au sein de ce conseil d'administration.

M. SAUVAGE indique qu'un graphique démontre les interventions des agents de METPARK (sécurité et exploitation). Début septembre, il est constaté 1600 interventions alors que l'année dernière, il en a été enregistré 1500. Ces interventions mobilisent beaucoup de ressources humaines en interne. Les opérateurs passent beaucoup de temps à évacuer les SDF au détriment d'autres problématiques qui ne sont pas forcément traitées côté matériel par exemple.

Mme TERRAZA précise que, même si elle ne connaît pas les raisons du maire de Bordeaux, tous les maires sont confrontés aujourd'hui à un désengagement de la Police Nationale, ce qui est quand même son rôle principal et initial de faire respecter l'ordre et les polices municipales ne sont pas forcément formées, ni équipées pour faire face à des gens qui sont souvent violents, voire armés d'arme blanche avec des chiens. Ce n'est pas le rôle de la police municipale. Elle pense que le maire de Bordeaux ne veut pas mettre en danger son personnel. Elle souligne le désengagement de la police et le Préfet qui ne prend même pas la peine de répondre aux courriers.

M. ANDREOTTI répond qu'effectivement c'est compliqué pour les policiers municipaux mais ça l'est encore plus pour les agents de la Régie qui n'ont strictement aucune protection et à qui il doit la protection physique et psychologique. METPARK est démunie.

M. ANDREOTTI propose de finir d'animer cette séance car M. le président a dû quitter le conseil ainsi que M. BOBET.

Info/2023/05/09 : parking 682 cours de la Libération à TALENCE

M. ANDREOTTI indique que la mairie de TALENCE a délivré un PC au promoteur Aquitaine Promotions pour la réalisation d'un ensemble immobilier dénommé Central Park situé au 682 cours de la Libération à TALENCE, juste à côté de l'école KEDGE, école de commerce. Ce projet comprend notamment un parc de stationnement en silo de type largement ventilé dont la capacité est prévue de 260 places sur 5 niveaux. Par courrier du 24 juillet 2023, Bordeaux Métropole a confirmé à METPARK le caractère d'intérêt général de ce projet. Une offre parc mixte est envisagée pour ce quartier souffrant déjà d'un déficit de stationnement et qui sera surtout desservi prochainement par 2 lignes de bus express. De plus, ce parc serait proche, quelques centaines de mètres, de la rocade entrée-sortie n° 16, soit une implantation idéale pour un parc mixte. METPARK va donc engager des discussions avec ce promoteur pour définir les meilleures modalités de contractualisation en vue de l'exploitation de ce futur parking public dont le démarrage des travaux est prévu au cours du 1^{er} trimestre 2024. Ont été annexées à cette information, une esquisse du futur parking ainsi que sa localisation.

M. PAPADATO s'interroge, compte tenu du document présenté en début de séance et notamment sur les parkings déficitaires situés en dehors du cœur de ville, suite au débat qu'il y a eu à ce sujet, sur la réalité économique future de ce parking. En effet, vu les chiffres des parkings de Mérignac et de Pessac qui sont généralement dans « le rouge », il peut se tromper car il n'a pas l'expertise de la Régie, mais il s'interroge sur l'opportunité d'ouvrir ce parking surtout qu'il est bien mentionné qu'il sera à proximité des lignes de bus. Compte tenu de la politique de la Métropole de démotoriser un peu les habitants et du débat qu'il y a eu en début de séance sur la

difficulté de METPARK à assurer un équilibre financier, il s'interroge sur l'ouverture de ce parking.

M. ANDREOTTI répond qu'il y a une énorme différence avec les autres parkings gérés par la Régie. Ce parc ne sera pas construit par METPARK mais par le promoteur qui a l'obligation d'en faire un parking public et qui cherche un exploitant dont la Régie. La forme juridique n'a pas encore été arrêtée, soit une prestation pour le service fourni ou un conventionnement afin de garder les recettes d'exploitation et en échange verser une redevance. Mais pour METPARK, ce parking va coûter 0 €. Le promoteur cherche un exploitant et s'est tout naturellement tourné vers METPARK qui y voit 2 intérêts, d'une part, assurer un stationnement dans cette zone avec l'école de commerce, le domaine de Raba et d'autre part, le président de Bordeaux Métropole y voit un site très bien situé pour avoir un report modal des gens qui viennent de Gradignan, de Léognan. Les automobilistes pourraient laisser leur véhicule dans ce parking et terminer leur itinéraire en prenant les 2 lignes de bus express qui passeront à proximité avec un stationnement gratuit dans la journée. Ce parc va coûter 0 € à METPARK.

M. PAPADATO indique qu'il n'a pas de difficulté par rapport à l'investissement car il avait bien compris que ce n'était pas METPARK qui le construisait. Il s'interroge sur la gestion de ce bâtiment en terme d'abonnés, de rentabilité économique comme mentionné dans le PMT qui fait ressortir que tous ces petits parkings étaient dans le rouge non pas en investissement mais en fonctionnement. Il a des interrogations, M. le directeur essaie de le rassurer. Il espère que l'année prochaine, dans le bilan, il ne ressortira pas dans le rouge et qu'il ne faudra pas expliquer après que c'est compliqué de démotoriser d'autres parkings.

M. ANDREOTTI répond que la Régie débute les négociations avec le promoteur. Bien évidemment, c'est à METPARK d'assurer des positions qui défendent ses intérêts. Le conseil d'administration sera tenu informé du dispositif juridique qui sera retenu dans les prochains mois qui préservera absolument les intérêts de METPARK.

Mme BORDIN-MORA précise que lorsque METPARK fait des investissements, cela a un impact sur ses charges de fonctionnement puisque les investissements sont amortis sur la durée de vie de l'immobilisation. Si 1 M€ est investi, amorti sur 10 ans, en charges d'exploitation, 100 000 € seront comptabilisés en dépenses tous les ans. Si la Régie n'investit pas, la dotation aux amortissements sera économisée donc des charges d'exploitation. Les parkings en pleine propriété de la Régie ont des dotations aux amortissements qui sont très fortes et c'est pour cela qu'ils sont négatifs.

Mme TERRAZA fait remarquer que le loyer va bien prendre en compte cela ?

M. ANDREOTTI répond que le dispositif juridique de gestion de ce futur parking n'a pas été encore défini, soit ce sera une prestation et le promoteur paiera tous les mois ou si cette solution est plus favorable pour la Régie, METPARK encaisse les recettes et un loyer sera réglé au promoteur. Plusieurs mois de négociation vont être nécessaires pour définir la gestion de cet ouvrage qui ouvrira mi ou fin 2026.

Mme RAMI demande si c'est le premier parking où la Régie va fonctionner de cette façon, à savoir que les locaux n'appartiennent pas à METPARK et la gestion du bâtiment sera confiée à la Régie ? Il serait intéressant de savoir si d'autres parkings sont en projet et de pouvoir retravailler le document du PMT qui a été présenté avec ces projections sur ce type d'organisation car cela pourrait faire varier certaines données et peut-être revoir certaines positions également.

M. ANDREOTTI répond que ce ne serait pas le premier parking. La Régie gère de cette façon le parking de l'UGC à Talence pour lequel chaque mois, une prestation est versée à METPARK pour assurer son exploitation dont les interventions de l'équipe sécurité/sûreté, ce qui est le cas également pour le parking MEGARAMA sur la rive droite. Il rappelle que les statuts de la Régie autorisent METPARK à contractualiser ce type de prestation. La Régie peut construire des parkings, les exploiter après mise à disposition de Bordeaux Métropole et a aussi toute faculté pour réaliser ce type de prestation. Il rappelle que la Régie répond favorablement à cette sollicitation après l'aval du président de Bordeaux Métropole qui considère que ce parking a une localisation très intéressante notamment avec les 2 futures lignes de bus express. Le président de Bordeaux Métropole a demandé à la Régie de négocier avec le promoteur. La Régie a sollicité les services métropolitains depuis quelques mois sur cette opération.

Mme RAMI demande si la Régie a des données sur l'UGC de TALENCE ? Est-ce que ce parking fonctionne bien, est-il en déficit ? Elle se pose la question car il y a de l'intermodalité avec le tramway et aussi avec les stations vélos. Y a-t-il quelques pistes qui pourraient amener le conseil d'administration à dire que cela fonctionne ?

M. ANDREOTTI répond que le parking de l'UGC de TALENCE fonctionne très mal pour son propriétaire mais pour la Régie, il est excédentaire car une prestation des interventions est facturée mensuellement.

Mme BORDIN-MORA ajoute pour faire le lien avec les 2 questions qu'en page 64 du powerpoint présenté, sont listées les conventions. Il peut être constaté qu'elles sont toutes bénéficiaires.

M. SALLABERRY indique que sur l'interrogation de Mme RAMI sur le parking de l'UGC TALENCE, indépendamment, il ne sera jamais autant performant que lorsque la nappe de stationnement située à proximité qui, aujourd'hui, est libre de toute réglementation, et notamment la parcelle qui est juste en face du parking en hauteur, constituera une concurrence déloyale à quelques dizaines de mètres du parking de l'UGC même si pour METPARK c'est une bonne chose. Quand il est fait mention d'intermodalité, les automobilistes stationnent plutôt sur le parking aérien sur Notre Dame de Sévigné, marchent un peu et évitent ainsi un parking souterrain. Un certain nombre de personnes dont des opposants à la mairie de TALENCE ont attaqué en justice le PC d'une opération. Dès lors que les travaux commenceront si le juge l'autorise, le stationnement sera réglementé, ce qui, à son avis, devrait changer l'équilibre général du parking.

Il doit rencontrer M. le directeur général d'ici quelques jours sur le futur parking avenue de la Libération. Il voudrait pondérer quelques ardeurs y compris de certains services métropolitains. C'est la mairie qui a fait le « go between » pour exprimer une situation particulièrement tendue et déséquilibrée en matière de stationnement eu égard notamment à KEDGE qui, il le rappelle, a fait l'objet d'un permis d'Etat et pour 3 à 4 000 habitants ne présente aucun stationnement. La mairie avait demandé de

foisonner avec cette opération. Depuis les services de Bordeaux Métropole se sont rapprochés de METPARK pour faire une opération intelligente. Il n'y a rien qui l'empêche pour ce qui le concerne et comme il l'a indiqué à M. le président de Bordeaux Métropole ainsi qu'à M. DABADIE, il est hors de question qu'une telle passerelle puisse d'abord enlever l'ADN de l'opération au départ qui visait à avoir une gestion du parking notamment de KEDGE et d'un certain nombre de reliquats dans le secteur. Ce parking ne saurait constituer un parc relais ouvert pour la ZFE puisqu'il est hors de question de faire entrer la horde de véhicules un peu plus loin. Par ailleurs, la Métropole s'est rendue propriétaire d'un terrain immédiatement en sortie de rocade sur le terrain situé à Pessac sur lequel un petit P+R aurait pu être réalisé. Il n'est pas possible d'imaginer une utilisation de ce parking de façon sereine tant que les accès à ce parc ne sont pas faits. Il rappelle qu'aujourd'hui, les entrées et les sorties de ce parking se font dans les charmilles. Si la Métropole n'est pas en mesure d'apporter au maire de TALENCE des éléments en matière de fluidité de circulation en matière d'entrée et de sortie, la mairie de TALENCE se montrera bien moins coopérative, ce qui ne sera pas la faute de METPARK bien au contraire. Mais avant d'en faire une opération emblématique métropolitaine, il faut s'assurer que tout le monde y met bien du sien.

Pour l'instant, il n'a pas vu dans le service mobilité la moindre avancée pour fluidifier la circulation. Par ailleurs, les 2 à 3 bus express qui vont passer par là vont considérablement engorger la circulation automobile et il n'est donc pas question de jouer aux apprentis sorciers. Il ne voit aucun inconvénient à ce que METPARK gère ce parking mais avant de donner le moindre accord, par contre, il attend des éléments factuels de la Métropole et pas comme une espèce de chance que la Métropole saisisse pour récupérer le travail des autres.

M. ANDREOTTI répond qu'il peut être assuré que METPARK essaiera de préserver ses intérêts ainsi que ceux de la Métropole et de la mairie de TALENCE et accessoirement ceux du promoteur. Il essaiera de trouver une solution qui soit acceptable pour l'ensemble des parties.

Info/2023/05/10 : jugement rendu par le tribunal judiciaire dans l'affaire opposant FONCIA à METPARK

Mme HIRIART indique que le 27 juin 2023, le tribunal judiciaire a rendu son jugement dans le cadre de l'affaire qui opposait FONCIA à METPARK. Pour rappel, FONCIA contestait et sollicitait l'annulation de 2 avis à tiers détenteur émis dans le cadre de l'exécution d'une convention tripartite signée avec PARCUB et la société GAUMONT en 2017.

M. ANDREOTTI précise qu'il est question de la copropriété située au-dessus du parking de l'UGC TALENCE.

Mme HIRIART ajoute que le tribunal a estimé, à juste titre, que les sommes réclamées et facturées par METPARK étaient fondées et que FONCIA était bien débiteur de METPARK. FONCIA a été condamnée aux frais de justice à hauteur de 1 500 € ainsi qu'aux entiers dépens.

M. ANDREOTTI fait remarquer que METPARK a gagné ce recours et FONCIA a été condamnée à indemniser la Régie.

Mme HIRIART précise que la Régie a sollicité un certificat de non-appel afin de s'assurer que ce jugement soit bien définitif.

Info/2023/05/11 : recours devant le tribunal administratif d'un amodiataire du parking les Sècheries

Mme HIRIART indique qu'un nouveau recours a été introduit par un amodiataire du parking des Sècheries. Une nouvelle requête a été enregistrée auprès du tribunal administratif en juillet 2023. Il s'agit d'un recours similaire aux 7 autres introduits par d'autres amodiataires qui sollicitent l'annulation du contrat d'amodiation. Les arguments sont toujours les mêmes et toutes ces affaires sont en cours d'instruction devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Info/2023/05/12 : recours devant le tribunal administratif de la polyclinique du Tondu

Mme HIRIART précise qu'un nouveau recours a été introduit par la polyclinique du Tondu qui bénéficie d'un contrat d'amodiation sur le parking Aréna à Floirac. Depuis la mise en place de ce contrat, la polyclinique conteste le montant des contributions annuelles forfaitaires qui sont mises à sa charge. Deux recours sont déjà introduits concernant les contributions annuelles des années 2021 et 2022. Ces affaires sont toujours en cours d'instruction devant le tribunal administratif. La polyclinique a reçu la facture de la contribution 2023 et la conteste également. Ces 3 affaires vont vraisemblablement être instruites parallèlement et concomitamment par le tribunal et feront l'objet d'une instruction et d'un jugement commun.

M. DUBOS indique que, lors du dernier conseil d'administration, il a été évoqué l'utilisation du parking Aréna en parc relais. Il souhaiterait avoir le retour d'expérience de la Régie sur l'utilisation de cette nouvelle fonctionnalité.

M. ANDREOTTI répond que la fréquentation est extrêmement faible malgré la communication qui a été faite par les services métropolitains ainsi que par METPARK. Quelques automobilistes, moins de 10 par jour, stationnent sur le parking. Il pense que l'ouverture du pont Simone Veil situé en face de ce parking prévue en juin 2024 devrait améliorer la fréquentation des abonnés TBM dans ce parking. Sur les 3 parkings mixtes, Aréna affiche peu de fréquentation, Mérignac, une dizaine d'abonnés TBM stationnent, Pessac, une cinquantaine par jour. Ces dispositifs sont appelés à être développés et élargis dans les prochains mois à partir du moment où il y a un intérêt. Sur Pessac, avec le tram, les bus et un RER, la localisation du parking est très intéressante.

M. ANDREOTTI demande s'il y a d'autres questions de la part des administrateurs. Au nom de M. DUPRAT qui a été obligé de quitter la séance, il remercie tous les membres du conseil d'administration pour leur présence et leur participation.

Fin de la séance à 19 H 05.

Le Président


Christophe DUPRAT